



République Française
Collectivité Territoriale de Martinique
Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU JEUDI 16 DECEMBRE 2021**

Présidence : Bruno Nestor AZEROT
Date de convocation : 09 décembre 2021
Nombre de conseillers en exercice : 20
Nombre d'élus présents pour ce point : 15
Nombre de procuration : 01

Extrait n°BC-12-2021/247

Objet : Attribution de subventions aux associations émergeant au contrat de ville du Robert - Appel à projet 2021.

ETAIENT PRESENTS :

Bruno Nestor AZEROT, Marie-Thérèse CASIMIRIUS, Frédéric BUVAL, Thierry MARECHAL, Jean-Baptiste ROTSEN, Maurice BONTE, Charles CARISTAN, Annick COMIER, Jean-Louis MARIE-LOUISE, Patricia PALMONT, Jean-Christophe BOULANGÉ, Olivier JEAN-DENIS, Jonathan TABAR, Germain DUTON, Joseph PERASTE.

AVAIENT DONNE PROCURATION

Christian RAPHA à Frédéric BUVAL ;

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES

Christian RAPHA, Félix ISMAIN, Sainte-Rose CAKIN, Chantal MAIGNAN, Jiovanny WILLIAM.

Le Bureau Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire modifiant notamment la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire ;

Considérant que 47 structures ont proposé leur action dans le cadre de l'appel à projets 2021 du contrat de ville (CDV) du Robert. Les 47 projets ont été sélectionnés et pour 16 d'entre eux, une participation financière de CAP Nord Martinique est sollicitée ;

Considérant que CAP Nord Martinique a participé au Comité Technique (COTECH), puis au Comité de Pilotage (COPIL) dont il est membre, pour la sélection des actions conformément à l'engagement du Président dans la convention signée ;

Considérant que le Comité de Pilotage du CDV a notifié une participation financière de l'État ;

Considérant les notifications reçues de la Ville du Robert ;

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE**Article 1 :**

D'attribuer les subventions aux associations émergeant au contrat de ville du Robert dans le cadre de l'appel à projet 2021 comme suit :

Montant	Bénéficiaire	Projet
8 000 €	ASS Jeunesse cycliste 231	Savoir rouler à vélo
2 000 €	ASS Jeunesse cycliste 231	Les perles du baby vélo : A l'assaut du tour cycliste de Martinique
2 500 €	ASS Jeunesse cycliste 231 AJC	Atelier mobile réparation de vélo
2 000 €	Assoc Rég Martinique Centres entrainement aux méthodes d'éducation active (CEMEA)	Opération Ville Vie Vacances « initiative Vakans Citoyenne »
5 000 €	Association pour l'émergence des personnes physiques et morales – Émergence Pro	De la chenille au papillon – Épicerie sociale et solidaire « Rayon de soleil »
2 000 €	Association Service de la médiation sociale	Transport social et solidaire « 2 Ti Pa » dans le cadre de la COVID 19 ;
2 000 €	Association Service de la médiation sociale	La médiation sociale et prévention de la délinquance
1 600 €	CCAS Ville du Robert	Journée bien-être : Permettre aux séniors de sortir de leur isolement, de lutter contre l'anxiété, le stress et la dépression
1 000 €	Émergence secourisme	Prévention au risque d'AVC :
2 000 €	USR Rugby	Partage et intégration :
1 900 €	ASSOCIATION COUP DE POUSS	Action d'accompagnement à la création d'entreprises de proximité :
5 000 €	D'Antilles et d'Ailleurs	Concours Jènès Nou pa ka fè lafet :
3 000 €	Émergences secourisme	Secouriste player one 97231
10 000 €	KALEIDOSCOPE	Programme ESS'ENTIEL PLUS
2 000 €	Caisse des écoles du Robert	« Jeune et responsable, pour agir et mieux protéger la mangrove »

Article 2 :

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 :

Monsieur le Préfet, Madame la Trésorière, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Vote

Pour : 16

Contre : 00

Abstention : 00

Abstention déclarée : 00

Non votant : 00

Pour extrait certifié conforme

Fait à Marigot, le 14 01 2022

Le Président

Bruno Nestor AZEROT

